

sant une brèche sur un autre point— contre vous peut-être. L'avenir, la paix et l'avancement de la Confédération sont entre vos mains. Vous êtes la majorité, vous pouvez opprimer une pauvre minorité dans une certaine province; vous pouvez dire que les décisions des tribunaux, la bonne foi et la justice ne comptent pour rien; VOUS POUVEZ EVOQUER UN ESPRIT MALSAIN ET IMPLANTER DANS LE COEUR D'UN GRAND NOMBRE DE VOS CONCITOYENS LES RANCUNES QUE L'INJUSTICE ENGENDRE; VOUS POUVEZ ARRETER LA ROUE DU PROGRES ET ANEANTIR LES PERSPECTIVES QUI ATTENDENT NOTRE PAYS BIEN-ÂIMÉ. VOUS POUVEZ TOUT FAIRE CELA EN VOTANT CONTRE LA LOI REPARATRICE. Mais moi qui ai vécu au milieu de vous, je me refuse à croire qu'un bon nombre d'entre vous veut le faire.

Je sais qu'on dira : Nous ne refusons pas de remédier à tout mal dont on nous prouvera l'existence; mais NOUS VOULONS D'ABORD FAIRE UNE ENQUETE POUR SAVOIR SI L'ON A FAIT DES TORTS A UNE MINORITE." Aux yeux d'un étranger cela paraît raisonnable; aux yeux d'un Canadien c'est ce que je n'ose caractériser de peur d'être accusé de violence de langage. Pas un homme le moins au courant des affaires publiques ne peut ignorer l'injustice faite à la minorité de Manitoba. C'EST UN SUJET DE PEINE ET D'HUMILIATION QUE L'ON PUISSE IGNORER CETTE INJUSTICE : C'EST UN FAUX PRETEXTE QUE DE PARLER D'ENQUETE; C'EST TRAHIR SA CONSCIENCE QUE DE PLAIDER CETTE EXCUSE POUR JUSTIFIER SON OPPOSITION A LA REPARATION DE l'in-

justice. Nous ajouterons que c'est une injustice aux non-catholiques que de supposer qu'un nombre appréciable d'entre eux permettront à une différence de croyances religieuses de les aveugler sur les exigences de la justice ordinaire; ou qu'on en fera les jouets d'un mouvement qui devra aboutir, s'il réussit maintenant, soit à l'abandon des droits de la minorité, ce que veulent probablement les chefs, soit à un désastre pour le pays.

J'espère, Monsieur le rédacteur, que vous vous êtes trompé en supposant que des catholiques d'Halifax "encourageaient un appel aux préjugés anti-catholiques". QUELQUES-UNS PEUVENT BIEN NE PAS AIMER LE GOUVERNEMENT ET L'OPPOSER VIGOREUSEMENT SUR UNE QUESTION DE COMMERCE OU AUTRE; MAIS DE CONCERT AVEC LEURS CONCITOYENS NON-CATHOLIQUES QUI NE SONT PAS AVEUGLES PAR LE FANATISME, ILS SE RANGERONT SUREMENT DU CÔTÉ DE LA JUSTICE MEME S'ils doutaient de la sincérité du GOUVERNEMENT. Il nous faut juger par les actes et non par les motifs. Nous pouvons prendre connaissance des actes; les motifs ne sont vus et jugés que de Dieu. Les vrais catholiques à Halifax comme ailleurs, n'apprendront pas leurs devoirs des politiciens de parti, catholiques ou non-catholiques, mais ils les puiseront à des sources plus pures et moins intéressées. C'est aux principes de justice qui s'imposent à tous les hommes en tout temps qu'ils s'en inspireront. LE TRIOMPHE D'UN PARTI, LES CONSIDERATIONS HUMAINES, LES LIENS DE CE MONDE NE SAURAIENT EXCUSER UNE INJUSTICE.

C. O'BRIEN.